

Christian Jean Collard

# Bois-de-Breux

*ou l'histoire d'une paroisse liégeoise*





## Présentation

*Les textes présentés sous le titre: BOIS-DE-BREUX OU L'HISTORIQUE D'UNE PAROISSE LIÉGEOISE font partie d'un projet que de nombreux Boidebreusiens ont eus à cœur de réaliser depuis des années, afin de permettre la découverte ou la redécouverte de l'histoire de la paroisse Liégeoise qui m'a vu naître.*

*Ces textes ont été à l'origine composés par les habitants du hameau de Bois-de-Breux, ayant vécu les années de la création du hameau, à ses débuts, grâce à leurs notes; ensuite, vinrent les habitants ayant participé aux guerres qui frappèrent la paroisse; enfin, les derniers furent ceux des générations suivantes.*

*Toutes ces notes et ces savoirs glanés ça et là permirent à M. E. Marganne de rassembler et d'imprimer peu avant 1985 une première ébauche, ensuite une première version de 145 pages, recto verso, de format A4 à l'aide d'une simple machine à écrire.*

*En cette année, grâce à Internet, ensuite avec le concours des Éditions Edilivre, j'ai souhaité rassembler dans un livre d'histoire le savoir de tant de personnes aujourd'hui décédées.*

*Je tiens à renouveler ma vive reconnaissance à tous ces collaborateurs vivants ou décédés pour l'assistance précieuse qu'ils m'ont apportée grâce à leurs notes pour les plus anciens et grâce à leurs souvenirs pour ceux qui restent encore à ce jour ainsi qu'aux nombreuses Bibliothèques des communes diverses, celles de Liège ainsi que l'Évêché de Liège sans lesquels ce livre n'aurait pas vu le jour.*

*Je tiens à remercier mon éditeur pour la confiance qu'il m'a adressée, lorsque je lui fis part de mon souhait de conter l'historique d'une paroisse Belge.*

*J'espère avoir réussi.*

*Christian Jean Collard,-*

*À la mémoire de Monsieur Edgar  
Marganne,*

EXTRAIT



## **Chapitre premier**

### **Le territoire au cours des 12 premiers siècles**

Le territoire où se situe actuellement Bois-de-Breux, appartenait, dit Joseph Lejeune, à l'antique Éburonie qui, sur la rive droite de la Meuse, s'étendait jusqu'au Rhin. Il fallut à Jules César déployer bien des efforts pour établir la puissance romaine.

Le nom d'Ambiorix est resté populaire parmi nous.

Écrasés plutôt que soumis, du fond de leurs impénétrables forêts, animés par les bardes et les oracles des druides, les Éburons complotèrent ces audacieux et fréquents mouvements qui tenaient en haleine la vigilance du vainqueur. Les conquérants se maintinrent près de cinq siècles. L'usure du régime et du pouvoir romain facilita la conquête de nos régions par des peuplades barbares que recelait la Germanie.

Le pays, situé entre les deux fleuves, fut connu dès lors sous le nom de Ripuarie et subdivisé dans la suite, au temps des fils de Clovis, en « gau » ou cantons.

Parmi ces derniers était le « gau » de Luvia ou Luiga qui, aux dires du Père Wastelain, comprenait, sous les Mérovingiens, Liège et ses environs sur les rives de la Meuse. Clovis, 5<sup>ème</sup> roi des Francs, établit un vaste empire qui fut morcelé après lui car, chez les peuples de race teutonique, le droit de succéder n'était pas l'apanage exclusif des aînés : tous les enfants partageaient comme ils l'auraient fait d'un bien patrimonial.

La Gaule franque fut donc partagée et nous voyons apparaître, dès ce moment, les noms d'Austrasie et de Neustrie. Bientôt l'Austrasie devint le centre du gouvernement. Pépin régna à Jupille ; à Paris, Norbert et Grimoald sont ses lieutenants et les exécuteurs de ses ordres souverains.

Les bois de Breux faisaient donc partie alors de la Gaule franque.

Charlemagne succède à Pépin, son père. En 769, il célébra les fêtes de Pâques à Liège et en 773, il tint à Jupille même « cour plénière ». Ce fut un grand empereur, un génie. Son fils, Louis le Débonnaire ne sut pas maintenir la dignité impériale et à partir de son règne, on voit des morcellements du pays qui affaiblirent peu à peu la puissance des Carlovingiens. Les bois de Breux et de Bellaire, avec Jupille, Grivegnée, Chênée, Fléron, etc., passèrent sous une

série de maîtres divisant et redisant encore la magnifique unité établie par le grand empereur.

En 843, le traité de Verdun partagea l'empire en trois grands États : la Germanie, la Lotharingie et la France. Les bois de Breux échurent à Lothaire. Dix jours avant sa mort, c'est-à-dire le 22 septembre 855, il morcela à son tour son héritage entre ses trois fils : Louis II, Charles et Lothaire II. Ce dernier donna à son lot de territoire le nom de Lotharingie. Lothaire II, étant mort sans enfant, en 869, son royaume fut envahi par Charles le Chauve qui, au préjudice de tous les droits qu'on pouvait lui opposer, en donna une part à son frère Louis le Germanique.

C'est le 08 août 870 qu'en fut réglé l'accord. Le territoire de Jupille, avec la rive droite de la Meuse, fut attribué à Louis le Germanique. Ce traité fut confirmé huit ans plus tard à Meerssen et ensuite à Fourons par les fils et héritiers de ces deux monarques : Louis II de Saxe, successeur de Louis le Germanique et Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve. Le domaine fut soumis aux rois de Germanie, malgré tous les efforts des rois de France, et, en 980, la possession leur fut confirmée par Lothaire, fils de Louis d'Outremer, dans la personne d'Othon II, deuxième successeur d'Henri.

Après Othon II et Othon III vint Henri-le-Saint qui, en 1008, donna le territoire de Jupille à l'église de Verdun. À partir de cette époque, Jupille devint donc un fief d'une assez grande étendue car il commençait aux

portes de Liège et renfermait dans sa juridiction le territoire des anciennes communes de Bellaire, Chênée, Beaufays, Grivegnée, Bois-de-Breux, Vaux-sous-Chèvremont, Beyne-Heusay, Magnée, Bressoux, Queue-du-Bois, Micheroux, Chaudfontaine, Forêt, Romsée, Gomzé-Andoumont, La Boverie (Liège) et une partie de Fraipont, dénommée de nos jours : Basse-Fraipont.

La donation d'Henri-le-Saint fut confirmée en 1156 par l'empereur Frédéric I Barberousse dans l'acte d'investiture accordé à l'évêque Albert I de Verdun ; l'on mentionne la Cour de Jupille, le ban, les dépendances et l'avouerie. L'histoire du gouvernement des évêques de Verdun n'offre pas grand nombre de faits intéressants relativement aux bois de Breux.

Dans son étude « *Le bois de Breux et de Bellaire* », publiée par le Cercle archéo~historique des cantons de Fléron et de Grivegnée, Dieudonné Monard situe, par les textes anciens, le bois de Breux et de Bellaire dans les communes actuelles de Fléron, Beyne, Queue-du-Bois, Bellaire, Jupille, Chênée, Grivegnée, Beaufays et Angleur.

L'immense étendue que constituait cette forêt resta, pour ainsi dire pendant des siècles, vierge de toute occupation humaine. Au XVII<sup>ème</sup> siècle encore, une forêt s'étendait depuis Angleur jusque Bellaire ; elle s'appelait le Bois de Breust, de là Bois-de-Breux, Queue-du-Bois. Des exploitations charbonnières très superficielles avaient été entreprises dans son périmètre mais étaient

devenues inexploitable par suite des eaux qu'elles contenaient et avaient été abandonnées.

Ce n'est qu'après l'apparition du célèbre édit de conquête, en 1582, qui permettait de reconquérir ces ruines, qu'on commença la recherche de minéral qui provoqua un peuplement rapide et le développement extraordinaire de ce quartier où l'on vit apparaître le nom Breux toponyme. Le bois de Breux s'étendait sur les 4 paroisses anciennes de Jupille, Fléron, Chênée et Saint Remacle-au-Pont.

Dans « *Partage du bois de Breux et de Bellaire et de ses revenus* », publié par le Cercle historique de Fléron, P. Guerin note : » *le Bois de Breux et de Bellaire faisait partie du domaine de Jupille, qui entra définitivement dans le pays de Liège le 12 septembre 1297, lorsque l'évêque de Verdun le vendit au chapitre Saint-Lambert. Des contestations opposèrent l'évêque de Liège aux habitants du lieu, À cet effet, les échevins du Pont d'Amercœur (cour de Jupille) publièrent le 28 mars 1393 un rapport, rappelant que les bois de Breux et de Bellaire appartenaient à l'évêque de Liège et que les habitants de Jupille, Fléron, Wez, Chênée et Péville y avaient certains droits d'usage. »*

À la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, les difficultés s'envenimèrent, provoquant d'abord un nouveau rapport des échevins du 10 septembre 1585. Le conflit entre les droits de propriété du Prince-Évêque et les droits d'usage des habitants fut enfin résolu par un accord élaboré le 18 mars 1618, signé le 19 mars 1618,

approuvé par le Prince-Évêque le 27 mars 1618. Étaient présents parmi les comparants : Barthélemy Howet et Jean Libert de Trosory de notre paroisse de Saint-Remacle-au-Pont.

Dans « *Les communes de la province de Liège* » d'A. de Ryckel, Liège, 1892, on peut lire : *les bois de Breux furent cédés au Prince-Évêque par le chapitre de la cathédrale le 06 mars 1278. Ils faisaient partie de l'ancien domaine de Jupille. La forêt qui a donné son nom à la localité actuelle, joignait au bois de Bellaire et s'étendait jusqu'au village, appelé actuellement Queue-du-Bois.*

Cette forêt existait toujours en 1642, comme nous l'apprend un acte du 02 février de cette année réglant les droits qui y possédaient les habitants des quatre paroisses du Pont d'Amersœur. Les registres de la Chambre des Finances du Prince-Évêque de Liège contiennent divers documents se rapportant à la même forêt. Le plus ancien est de 1393. Le village de Bois-de-Breux, qui appartenait au Prince, fut cédé par lui en 1762 en garantie en même temps que Grivegnée au chevalier d'Andriessen.

Cette immense forêt, propice à la quiétude et au recueillement, réserve de bois, de charbon, d'eau, de gibier est l'endroit propice pour la fondation d'un monastère.

## **Le monastère de Robermont**

L'an 1015, sous l'Évêque Haymon, de nobles demoiselles de la maison des Prez formèrent, avec des

amies, une société de sept membres. Dégoûtées des grandeurs du monde, elles voulurent vivre de la vie des recluses et se choisirent une austère solitude. C'était le bois touffu de Grivegnée, situé en regard de Chénée. Elles étaient l'espoir et l'amour de leurs nobles familles, leur séparation du monde ne s'opéra point sans de violents déchirements.

Les cellules s'élevèrent bientôt dans les bois et les parents des nobles demoiselles pourvurent eux-mêmes à leur subsistance. Les recluses firent même construire une église vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Au sujet de l'érection de cette église, Jean Lejeune raconte une pieuse légende. Nous ne résistons pas au plaisir de la servir à nos lecteurs.

« Or donc, en 1802, les Dames du Monastère n'avaient pas encore d'église. S'étant assemblées, le jour de Noël, pour décider de l'emplacement où devait s'élever le temple, elles résolurent de s'en remettre, en cette occasion encore à Dieu qui les avait si heureusement conduites jusqu'alors. Pour cela, l'Abbesse, que la légende appelle Ermède des Prez, prit le trousseau de clés qui pendait à sa ceinture et le jeta en l'air en disant : *« Là où tu tomberas, sera le maître-autel »*.

« Mais voilà que les clés s'élançant avec une vigueur que ne leur avait pas imprimée la main de l'abbesse ; un chêne se rencontre, elles s'élèvent au-dessus de sa cime et vont tomber beaucoup plus loin, au pied de la tour des Larrons. Nom sinistre ! mais à

cette époque, la tour était abandonnée. Peut-être avait-elle été jadis un des repaires des Immon, des Henri de Marlagne ? Ainsi l'église projetée s'éleva à côté de la sombre ruine. <sup>1</sup>

Plus tard, quand il fallut se mettre à la recherche d'une source pour alimenter le couvent, Dieu vint encore en aide à celles qui avaient tout quitté pour le servir.

*« Un jour, quelques sœurs revinrent au monastère effrayées et tremblantes : elles avaient rencontré, dans la forêt, un monstre terrible couché de tout son long, mais la tête à moitié levée. Des maçons qui travaillaient alors à la maison des nonnes entreprirent d'aller à la découverte. Ils trouvèrent au lieu indiqué une louve et, près de l'endroit où elle s'était reposée, une source à la portée des religieuses. »*

Ainsi finit la légende. Reprenons à présent le cours des événements : l'an 1093, Richer, évêque de Verdun, alla visiter ces pieuses cénobites établies dans son fief et il fut présent à la consécration de leur chapelle. Un monastère de la règle de Saint-Bernard succéda, en 1215, à ces modestes commencements et les frais de fondation furent supportés par Wéry et Robert des Prez qui, tous deux, avaient une fille parmi les recluses. Robert de Grandpré qui fut évêque de Verdun, en 1208, leur ayant donné la forêt de Nigéry, l'abbaye prenant le nom de ce bienfaiteur, s'appela « Robermont » <sup>2</sup>.

Un violent incendie, allumé par la guerre civile,

détruisit le couvent en 1230 et ce ne fut que quatorze ans plus tard, qu'on put le rétablir et l'habiter à nouveau. Pendant ces quatorze ans, les recluses trouvèrent refuge au monastère du Val-Benoît. C'est Lambert Pétrée, chanoine de la cathédrale et trésorier de l'église Saint-Denis à Liège qui fit rétablir à ses frais le monastère en 1244.

Cependant le domaine, donné par l'évêque de Verdun, était bien plus à la convenance de l'église de Liège. Aussi, en 1266, Robert II de Milan, évêque de Verdun, s'entendit avec Henri de Gueldre. Le domaine fut cédé à l'église de Liège au prix d'une rente perpétuelle de 100 marks d'argent, à payer au jour de la Chandeleur. Il fut convenu que chaque fois que l'évêque de Verdun se trouverait à Liège, il aurait part aux distributions faites au chapitre et qu'à partir de ce moment, communion spéciale de suffrages et de prières existerait entre les deux églises. Cette confraternité fut renouvelée le 18 septembre 1297, le lendemain de la Saint-Lambert, entre Jean Richecourt, descendant de la famille d'Aspremont par sa mère et ancien dignitaire de notre chapitre cathédral et Jean de Flandre.

Ulric de Sarnay, successeur de Robert de Milan, réduisit à 30 le chiffre de 100 marks auparavant stipulé. Henri de Grandson approuve, en 1286, le paiement de la rente faite par l'église. Cette redevance fut rédimée, le 12 septembre 1297, au prix de 3 300 livres tournois et la Seigneurie de Jupille dont

Bois-de-Breux faisait partie, devint propriété du chapitre de Saint-Lambert, à Liège.

## NOTES SUR LE CHAPITRE

1) Dans l'ouvrage « *Les délices du pays de Liège* », édité en 1742, par Saumery, au tome I page 285 et suivantes, nous trouvons les détails complémentaires ci-après : « *Obert, XXVIème évêque de Liège, fit bâtir aux moniales de Robermont une chapelle qu'il dédia à la Vierge et à Saint-Etienne, premier martyr. Saint-Bernard, ayant visité un jour cette solitude (dans le second voyage qu'il fit à Liège) prédit que la règle y serait un jour suivie avec ferveur. Cette prédiction eut bientôt son effet, un monastère de son institut y fut effectivement bâti l'an 1182 par les pieuses libéralités de deux gentilshommes Wéric et Robert Des Prez. Rodolphe, évêque de Liège, en fit agréer l'érection par le Souverain Pontife Augustin. Les religieuses passèrent ensuite à l'« Ordre de Citeaux ».*

*En 1570, des soldats vagabonds et sans discipline pillèrent l'abbaye. Dans son « histoire du diocèse et de la principauté de Liège », Daris note en son tome II, page 87 : « L'abbaye cistercienne de Robermont, fondée vers 1093, fut léguée aux hospices civils de Liège par Anna Gathy, dernière religieuse. L'abbaye fut ensuite vendue avec la ferme de 36 bonniers, le 16 avril 1797, pour 110 000 livres. »*

*Les bâtiments et l'église furent livrés aux démolisseurs et le terrain converti en cimetière communal de la ville – (cimetière de Robermont).*

*Les huit piliers de l'église ornent la façade actuelle du Théâtre Royal de Wallonie (Liège) et l'horloge de Bois-de-Breux sonne encore les heures à son clocher. (cf. Gobert : Histoire des rues de Liège)*

2. De la même origine, sans doute, le lieu-dit « Roberval », cité dans les archives de la paroisse de Saint-Remacle-au-Pont à Liège au sujet d'obsèques « ayant été célébrées en notre chapelle de Roberval ». Les recherches faites au sujet de l'endroit où était situé ce temple, nous dit Monsieur le curé Fincœur, n'ont rien donné ; on présume qu'il s'agit des environs de l'église actuelle du Bouhay.

L'appellation « Waide des Dames » donnée encore en 1940 aux terrains avoisinants le cimetière de Robermont provient sans nul doute de l'existence du monastère des Dames. Depuis le 1er septembre 1979, une rue de Belleflamme est dénommée Waide-des-dames, lieu-dit renseigné au cartulaire du Val-Benoît en 1224, qui se traduit : prés des dames. Celle de « rue des Bassins » rappelle qu'en cet endroit existaient des étangs alimentant le moulin des Dames cisterciennes.

(cf. notes sur les lieux-dits en fin de cet ouvrage)



## II

### Étymologie du nom Bois-de-Breux

D'après des notes trouvées dans les archives de la Fabrique d'église, le nom « *bois-de-Breux* » proviendrait d'une essence d'arbre de la forêt ancienne. Le « *breux* » est, en effet, l'appellation wallonne d'un bois servant autrefois à la teinture. Faudrait-il comprendre « *brou de noix* » ?

Mais dans l'ouvrage du professeur Godefroid Kurth, intitulé « *Frontière linguistique* » de même que dans le dictionnaire Liégeois-Français de J. Haust, professeur à l'Université de Liège, nous voyons que le suffixe « *broeck* », en allemand « *bruch* », en roman « *Breux* » si fréquent dans le vocabulaire des lieux-dits, signifiait : marécage. Bois-de-Breux aurait donc été « *bois marécageux* » ce qui justifierait aussi l'origine du lieu-dit « *sur l'île* ». D'ailleurs, certaines parties du territoire de la paroisse sont encore, de nos jours, marécageuses : prairies du vallon « *Trosoris* ».

Au lexique de l'Ancien Français de Frédéric Godefroy, « *breu* » signifie bouillon, décoction et

« *bruec* » signifie marais, borbier. Certains qui étudient la toponymie, associent Bois-de-Breux et Dolembreux dont une caractéristique commune aux deux localités est d'être établie sur une colline boisée.

Dans le dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, Breux est de la famille de *Breil*, *Breuil*, *Brolh*, qui signifie : petit bois entouré d'un mur ou d'une haie, mot d'origine gauloise.

### **Formes anciennes du nom**

En 1266 : à BRUZ, peut-être bruyère en Gaulois, trouvé à la chambre des comptes-liasse de Beaufays.

En 1267 : à BREU, à la chambre des comptes-liasse de Beaufays.

En 1280 : *cessio boveris sylvarum de BREUX* (idem)

En 1309 : bois de BROIS, dans un registre de Robermont, n°2 p.40.

En 1381 : à BREUST, au registre 42 p. 58 de la Cour féodale

En 1476 : les bois de BREUST, au registre 2 p. 121, dans œuvre de Jupille.

### **Altitude**

150 mètres au niveau du chemin de fer.

178,69 mètres au seuil de l'église

180 mètres à la borne 4 maçonnée dans le muret de la maison, rue de Herve, 669.